



Déchets organiques : des associations de protection de l'environnement, de collectivités et des représentants du monde agricole demandent la généralisation du tri à la source

Paris, le 3 juin 2014 - A l'occasion de la Green Week européenne sur l'économie circulaire et l'efficacité dans l'utilisation des ressources, qui s'ouvre aujourd'hui à Bruxelles, associations de protection de l'environnement (le Cniid et France Nature Environnement) réseau de collectivités (Compostplus) et représentants du monde agricole (Agriculteurs Composteurs de France, Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France et Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture) s'associent pour réaffirmer leur soutien au tri à la source des déchets et demander la mise en place rapide de ce modèle pour l'ensemble des déchets organiques des ménages et des entreprises afin de favoriser un retour au sol de qualité pour la matière organique. Un courrier a été envoyé ce jour aux ministres de l'Ecologie et de l'Agriculture pour faire valoir cette position commune.

La priorité doit être donnée à la réduction du gaspillage de matière, notamment organique. Pour les déchets produits malgré tout, dans une logique d'économie circulaire, le tri à la source est aujourd'hui la voie la plus efficace pour permettre une valorisation et un recyclage optimal des différentes matières. Les agriculteurs, soucieux de garantir la qualité des sols et des biens alimentaires produits, sont favorables à ce système, qui offre des garanties de traçabilité et de confiance aux utilisateurs.

De nombreuses institutions, dont l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, ont reconnu que seul le tri à la source des déchets organiques apportait les meilleures garanties pour la production d'un compost et d'un digestat de qualité, sans danger pour les sols ni pour l'environnement.

Dans l'objectif de favoriser le recyclage de la matière organique, la France doit prendre position clairement en faveur du tri à la source des déchets organiques à l'occasion de la publication de son plan déchets 2014-2020 et dans le cadre des débats actuels au niveau européen sur la révision des directives déchet et décharge.

Cette décision viendrait compléter et renforcer les engagements du Grenelle et ceux du plan déchets 2009-2012, déjà conformes à la directive européenne du 18 novembre 2008. Cette directive encourageait en effet déjà la collecte séparée et le traitement des biodéchets par compostage ou méthanisation selon le meilleur coût-bénéfice environnemental, à des fins de retour au sol.

Contacts presse

Cniid – Delphine Lévi Alvarès, *Responsable du plaidoyer et des relations institutionnelles*
delphine@cniid.org - 07 89 85 06 58

FNE – Benoît Hartman, *Porte parole*
porteparolefne@gmail.com - 06 87 70 41 07

Réseau Compostplus – Thomas Colin, *Animateur du réseau*
thomascolin@compostplus.org - 06 64 34 89 63

Chambres d'agriculture - Iris Roze, *Relations presse*
iris.roze@apca.chambagri.fr - 06 09 86 02 26

Association des agriculteurs méthaniseurs de France - Alain Guillaume, *Président*
gazea@orange.fr - 06 07 61 21 80

Agriculteurs composteurs de France - Ludovic Dufour, *Président*
agriculteurs-composteurs@trame.org - 06 12 54 18 61